

par les fluctuations du cours des céréales de cette région, problème qui se pose aussi à d'autres Canadiens qui, d'une façon ou d'une autre, se ressentent de cet état de choses, est que nous nous trouvons entre deux lignes de conduite diamétralement opposées. Il incombe au Gouvernement de résoudre ce problème. A diverses reprises, le Gouvernement actuel nous a affirmé qu'il ne croit pas à la nécessité d'une intervention dans le domaine du commerce.

Dans certains domaines d'activité il a agi en se fondant sur ce principe, tandis que dans d'autres il ne reconnaît pas ce principe. Sur quel principe se fonde le Gouvernement pour élaborer ses programmes? Il me semble que le moment est venu de le faire savoir aux cultivateurs, aux expéditeurs, aux chemins de fer, aux armateurs et à toute la population en général. Tous les députés ont appuyé le principe dont s'inspire la loi sur le soutien des prix agricoles. Tout le monde à la Chambre reconnaît que l'agriculture est encore la principale industrie du Canada, peu importe la proportion de la production qu'elle représente en dollars.

Tous les Canadiens doivent se préoccuper de la situation incertaine et difficile dans laquelle se trouvent actuellement nos cultivateurs. Leur situation est précaire. C'est un problème qu'il faut régler de quelque façon. Mais c'est un problème que seul le Gouvernement peut régler. Vu la majorité dont il jouit et dont il s'est vanté en de nombreuses occasions,—le ministre de la Justice (M. Garson) l'a soulignée de nouveau cet après-midi,—aucun membre de l'opposition ne peut modifier le cours des événements par les décisions que nous pouvons prendre. Il arrive trop rarement que nous constatons qu'il nous est possible de changer le cours des événements par nos arguments, si solides soient-ils.

Nous sommes aux prises avec une situation dont il faut s'occuper. Cette situation exige que ceux qui sont au pouvoir prennent les dispositions qui s'imposent. Cette situation exige une action de la part de ceux qui ont si complètement assumé jusqu'ici l'entière responsabilité à cet égard. Ce qui, notamment, rend la situation particulièrement précaire, ce qui rend si nécessaire l'énoncé d'une politique précise, c'est la présence d'excédents énormes de blé et d'autres produits alimentaires aux États-Unis. Même si nos excédents sont considérables, très considérables par rapport au reste de notre production, ils sont néanmoins peu importants comparativement aux excédents aux États-Unis.

Il faut aussi tenir compte de la différence suivante. D'après la ligne de conduite suivie aux États-Unis, le cultivateur se voit garantir un certain paiement pour son blé. Actuellement, ce paiement garanti est de \$2.21 le

boisseau. Le gouvernement est propriétaire de ces excédents considérables. Il est à même de les vendre à l'étranger. Comme il a acheté ces denrées et qu'il en est propriétaire, comme il dispose d'un énorme revenu annuel, il peut se permettre de prendre des mesures de nature à produire des répercussions profondes sur notre économie. Je ne mets pas en doute la bonne volonté, les bonnes intentions et, en particulier, l'attitude du gouvernement et de la population des États-Unis. Néanmoins, c'est en dépit des objections soulevées par le gouvernement du Canada qu'il a fait cette réduction et nous avons été obligés d'emboîter le pas. Il y a certaines différences, en ce qui concerne nos meilleures variétés de blé, mais, essentiellement, il s'agit, sur tous les marchés du monde, de la même denrée.

Nous ne saurions passer outre à toutes les décisions qu'on peut prendre du point de vue de la vente de cette denrée. Notre situation est, en effet, tout autre. Nos cultivateurs possèdent le blé et c'est sur eux que retombent immédiatement toutes les conséquences d'une diminution de ce genre. Ce sont nos cultivateurs qui auront directement à souffrir de toutes les mesures qui pourront être prises en vue de continuer la liquidation qui se trouve actuellement en cours aux États-Unis. Peut-on jurer que ce qui s'est passé il y a quelques jours constitue en effet la dernière mesure de liquidation de cet excédent? Dans le cas contraire, voyons la réalité en face, considérons avec franchise et sans parti-pris l'effet de la mesure sur nos cultivateurs et sur notre économie tout entière.

N'oublions pas qu'encore que les cultivateurs américains, sous leur régime à eux, sont sérieusement protégés contre ces compressions, nos cultivateurs à nous, par contre, n'ont pu, dans bien des cas, satisfaire même à leurs besoins immédiats en vendant leur céréales emmagasinées et que leur crédit a été véritablement atteint, déjà, par les événements des quelques derniers jours. La nécessité d'une franche déclaration de principe qui s'impose encore plus ici qu'aux États-Unis. Cependant, la politique a été bien plus clairement énoncée aux États-Unis qu'ici et les cultivateurs de là-bas savent bien mieux que les nôtres ce à quoi ils peuvent s'attendre.

Encore une fois, ce n'est pas à nous à proposer un remède à un problème qui exige qu'on s'en occupe sans délai. Le Gouvernement a maintes et maintes fois déclaré: Nous assumerons la responsabilité; c'est à nous que la population a confié cette responsabilité. C'est au Gouvernement, en vertu de ces accords internationaux et en conséquence des